



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIREs, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

**Absents excusés** :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIREs  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

**Absents** :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

### FINANCES

#### DL.24.015 – Autorisations de programme et crédits de paiement 2024

**Christian DUMAS expose** :

La délibération DL.22.016 du 22 mars 2022 a autorisé la mise en place d'une gestion budgétaire d'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour le projet du pôle culturel, dont la dépense était estimée à 9 999 600 €. Le règlement budgétaire et financier voté par délibération DL.23.117 du 19 décembre 2023 est également venu préciser les règles applicables pour la gestion des autorisations de programme et les crédits de paiements pour la commune d'Ingré.

Le principe retenu a été celui de réaliser un échéancier prévisionnel dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches (crédits de paiement).

Pour rappel, selon les dispositions de l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les crédits de paiement non utilisés une année devant être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal, il est nécessaire de présenter le bilan annuel d'exécution des crédits de paiements 2023 et d'adopter les crédits de paiements pour les années 2024 et 2025. Compte tenu du décalage du projet du Pôle culturel, il est également nécessaire de créer une nouvelle année (2026) sur l'autorisation de programme et de définir les crédits de paiement (prévisionnels) associés.

Ainsi pour l'année 2023, voici le bilan de l'utilisation des crédits de paiements :

Dépenses	AP	CP 2023 Dépense autorisée	CP 2023 Dépense réalisée	CP 2024 Dépense à reporter
2031 Frais d'études	1 263 200,00 €	138 000,00 € (BP 2023) + 443 447,97 € de dépenses reportées	465 179,97 € Dont 169 125,21 € de dépenses réelles Dont 296 054,76 € de dépenses reportées	296 054,76 € (inclue dans les restes à réaliser 2023)
2184 Mobilier	400 000,00 €			
2313 Travaux	8 336 400,00 €			
<b>Totaux</b>	<b>9 999 600,00 €</b>	<b>712 000,00 €</b>		

Il est donc nécessaire de prévoir un report sur l'exercice 2024 des crédits non utilisés. De plus, le démarrage des travaux étant décalé à l'automne 2025, il convient d'actualiser le plan pluriannuel de l'AP/CP ouverte comme suit :

DEPENSES TTC	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2031 Frais d'études	1 397 308,88€	67 490,98€	265 842,12 €	169 125,21 €	390 000,00 €	367 000,00 €	137 850,57 €
2184 Mobilier	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000,00 €	300 000,00 €
2313 Travaux	8 486 500,96 €	0 €	0€	0 €	836 654,67 €	5 679 561,88 €	1 970 284,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 283 809,84 €</b>	<b>67 490,98 €</b>	<b>265 842,12 €</b>	<b>169 125,21 €</b>	<b>1 226 654,67€</b>	<b>6 146 561,88 €</b>	<b>2 408 134,98 €</b>

RECETTES	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
FCTVA	283 643,69 €	0€	0€	11 071,22 €	43 608,74 €	27 743,30 €	201 220,43 €
SUBVENTIONS	2 186 354 €	0 €	0 €	1 491 354 €	0 €	595 000 €	0 €
AUTOFINANCEMENT	7 813 812,15 €	67 490,98 €	265 842,12 €	10 €	183 045,93 €	5 190 518,57 €	2 206 914,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 283 809,84 €</b>	<b>67 490,98 €</b>	<b>265 842,12 €</b>	<b>1 502 425,22 €</b>	<b>226 654,67 €</b>	<b>5 813 261,87 €</b>	<b>2 408 134,98 €</b>

Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- De préciser que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget primitif 2024 sur l'opération concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**2 8 MARS 2024**

Publication le :

**2 8 MARS 2024**

Notification le :

**2 8 MARS 2024**



Le Maire  
Christian DUMAS

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DL_24_015</b>
Objet :	<b>Autorisations de programme et crédits de paiement</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3.2 - Ligne de trésorerie.
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_015-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_015-DE-1-1_0.xml	text/xml	921 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.24.015 – FIN - Autorisations de programme et crédits de paiement 2024.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_015-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	530.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 14h55min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 14h57min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 14h57min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h24min09s	Reçu par le MI le 2024-03-28